

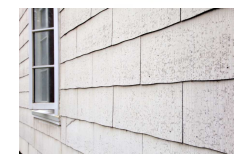
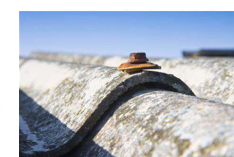
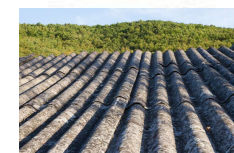
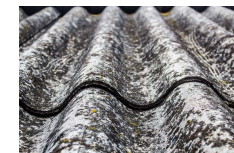
# ETAT DES LIEUX EN OCCITANIE

L'amiante lié à des matériaux inertes sera bien pris en compte dans la REP PMCB.

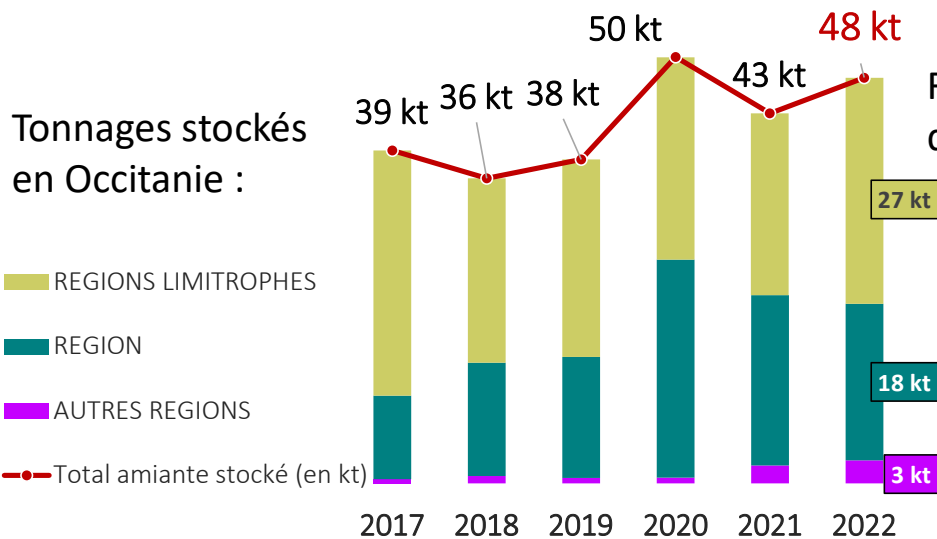
> 200 contacts de particuliers en recherche de solution/an, rien qu'à l'Ordeco

L'amiante lié en Occitanie c'est :

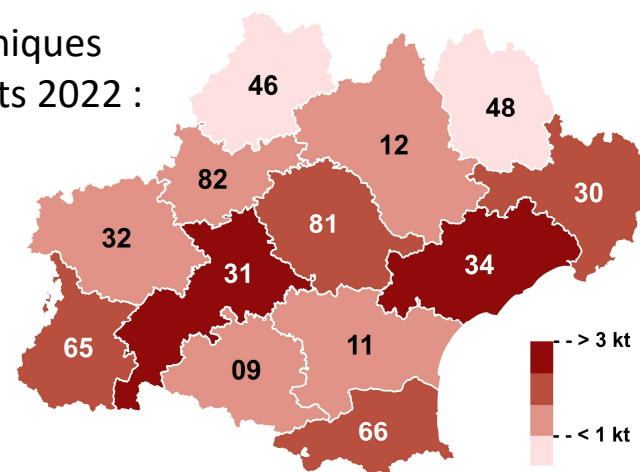
	2021	2022
Tonnage d'amiante lié produit en Occitanie	21 060 t	17 641 t
Tonnage d'amiante lié stocké en Occitanie	42 409 t	45 683 t



Tonnages stockés en Occitanie :

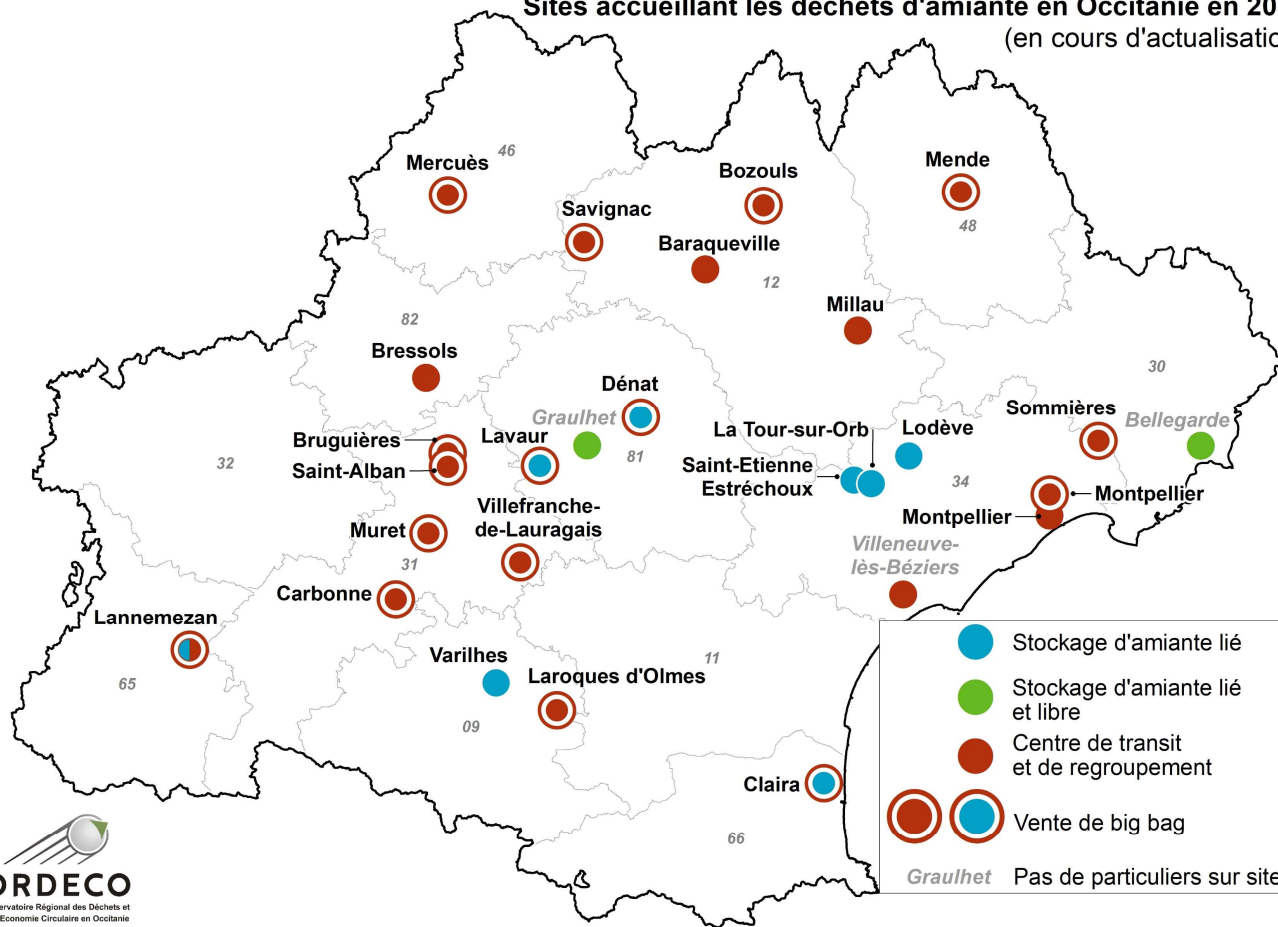


Répartition géographique des tonnages produits 2022 :



# ETAT DES LIEUX EN OCCITANIE

## Sites accueillant les déchets d'amiante en Occitanie en 2024 (en cours d'actualisation)



## La gestion des déchets d'amiante en Occitanie

### Des principes à connaître, des règles à appliquer avec rigueur

L'amiante, présent dans de nombreux produits et matériaux de construction, est dangereux pour les humains: c'est un cancérigène avéré.

Toute opération sur les matériaux et produits contenant de l'amiante peut libérer des fibres, par exemple lors de retrait, de démolitions, de simples manipulations ou de transports.

Il est interdit de réutiliser les matériaux et produits contenant de l'amiante.

Le retrait d'amiante par un professionnel nécessite le recours à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante (voir dernière page).

Les déchets d'amiante doivent être éliminés dans une filière adaptée selon leur état:

a. Lorsqu'ils sont liés à des matériaux inertes qui ont conservé leur intégrité (plaques ondulées, éléments de bardage, canalisations...), ils peuvent être éliminés dans des installations

de stockage de déchets non dangereux disposant d'alvéoles spécifiques amiante.

b. Les déchets d'amiante libre (focages, débris, équipements de protection individuelle (EPI)...) doivent être stockés dans des installations dédiées aux déchets dangereux.

c. Des centres de transit et regroupement peuvent accueillir les déchets d'amiante avant élimination.

d. Quelques déchèteries sont susceptibles d'accepter les déchets d'amiante lié. Rapprochez-vous de votre collectivité.

Avant transport, les déchets d'amiante doivent être conditionnés dans des emballages appropriés et fermés pour éviter toute dispersion de fibres.

Avant de se déplacer, contacter le site pour connaître les modalités de dépôts et réaliser les démarches préalables.

